



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2021

Le 24 août 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal de Vigeois (Corrèze) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Jean-Paul COMBY, Maire, en mairie

Date de convocation : 19 août 2021

- ***Appel nominal :***

- **Conseillers présents :**

- M. COMBY Jean-Paul, Mme DUMONT Danielle, M. DUBOIS Christophe, Mme DANDALEIX Céline, M. CAZARD Michel, M. BESSE André, M. LENFANT Michel, Mme GEORGE Marie-Claude, M. DRAPPIER Jean-Pierre, Mme BOUYSSÉ Corinne, M. DUFAURE Thierry, Mme PEYRUSSIE Laëtizia, Mme REBOLLO Emilie

- **Conseiller absent excusé ayant donné procuration**

- Mme VIGNAL Chrystèle, pouvoir à M. COMBY Jean-Paul

- **Conseillers absents excusés :**

- M. PEUCH Benoît
 - Mme GEORGE Marie-Claude

- ***Désignation du secrétaire :*** Mme Emilie REBOLLO

- ***Approbation du compte-rendu de la séance précédente :***

- Le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Rénovation mairie : Marché de travaux : choix des entreprises
2. Eglise : installation d'une horloge électronique
3. Subventions aux associations (suite)
4. Remplacement du traitement UV de l'usine de désinfection de Las Bordas
5. Nomination d'un nouveau représentant titulaire au conseil d'administration de l'association Pays d'Arts et d'Histoire Vézère Ardoise.
6. Demande subventions DETR 2022 Rénovation Mairie Phase 3 (Façades)
7. Demandes de subventions Conseil départemental Rénovation Mairie Phase 3 (Façades).
8. Questions diverses

N° DL081/2021 : Attribution du marché des travaux de réaménagement de la Mairie

Par délibération n° DL008/2020 en date du 13 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réfection et de réaménagement de la mairie ;

A la suite d'un appel à la concurrence (marché à procédure adaptée), la commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 juillet 2021 pour étudier les offres suivantes :

n° de LOT	Estimations initiales	Entreprises	Offres des entreprises
Lot n° 0 : Façades	62 400,00 €	FERNANDEZ & Fils	60 531,51 €
Lot n°1 : Démolitions -maçonnerie	29 900,00 €	FERNANDEZ & Fils	29 399,28 €
Lot n°2 : Menuiseries extérieures	24 200,00 €	LACHEZE Menuiseries	26 599,28 €
Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois	31 200,00 €	LACHEZE Menuiseries	27 635,89 €
Lot n°4 : Plâtrerie Faux plafonds	26 800,00 €	INTERIEUR CONCEPT	25 487,83 €
		PEREIRA	27 911,94 €
Lot n°5 : Electricité	31 000,00 €	INEO	25 454,72 €
		JJSS	91 152,30 €
Lot n°6 : Plomberie- Chauffage- Ventilation	77 000,00 €	TAGUET	85 408,00 €
		JJSS	91 152,30 €
Lot n°7 : Peintures	43 000,00 €	INTERIEUR CONCEPT	34 609,61 €
		PEREIRA	32 087,39 €
		PROX	14 653,95 €
Lot n°8 : Carrelage	1 300,00 €	Pas d'offre	

Après analyses, les offres retenues par la commission d'appel d'offres pour un total de 312 603,90 € HT sont les suivantes :

n° de LOT	Estimations initiales	Entreprises	Offres des entreprises
Lot n° 0 : Façades	62 400,00 €	FERNANDEZ & Fils	60 531,51 €
Lot n°1 : Démolitions - maçonnerie	29 900,00 €	FERNANDEZ & Fils	29 399,28 €
Lot n°2 : Menuiseries extérieures	24 200,00 €	LACHEZE Menuiseries	26 599,28 €
Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois	31 200,00 €	LACHEZE Menuiseries	27 635,89 €
Lot n°4 : Plâtrerie Faux plafonds	26 800,00 €	INTERIEUR CONCEPT	25 487,83 €
Lot n°5 : Electricité	31 000,00 €	INEO	25 454,72 €
Lot n°6 : Plomberie- Chauffage- Ventilation	77 000,00 €	TAGUET	85 408,00 €
Lot n°7 : Peintures	43 000,00 €	PEREIRA	32 087,39 €
Lot n°8 : Carrelage	1 300,00 €	Pas d'offre	0,00 €
TOTAUX	326 800,00 €		312 603,90 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Attribue les lots 1 à 7 du marché des travaux de réfection et de réaménagement de la Mairie tels que ci-dessus pour un montant de 312 603,90 € HT ;
- Autorise le Maire à signer le marché et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

N° DL082/2021 : Eglie : Installation d'une horloge électronique

M. le Maire présente à l'assemblée un devis établi par l'entreprise BROUILLET & FILS pour l'installation d'une horloge électronique permettant la commande manuelle ou automatique des cloches en volée et tintement et la distribution de l'heure pour un montant de 1 635,00€ HT soit 1 962,00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de réaliser l'installation d'une horloge électronique

- Accepte le devis établi par l'entreprise BROUILLET & FILS pour un montant de 1 635,00€ HT (1 962,00€ TTC)..

- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

N°DL083/2021 : Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2021,

Vu les demandes de subventions déposées par deux associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'attribuer les subventions annuelles aux associations comme suit (montants en euros) :

Association	Montant €
ADAPAC	50,00
SOS VIOLENCES CONJUGALES	50,00
Soit un montant subventions	100,00

- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif principal 2021 à l'article 6574.

N°DL084/2021 : Remplacement du traitement aux ultra-violets de l'usine de désinfection de Las Bordas

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du système de traitement par UV de la station de Las Bordas.

Il présente en ce sens à l'assemblée deux devis établis par les entreprises HYDRO ELCEC et UV GERMI pour la mise en place de traitement U.V sur conduite départ gravitaire du réservoir principal (30m³/h) de l'usine de Las Bordas pour les montants suivants.

ENTREPRISESs	MONTANTS HT (hors option consommables)	MONTANTS TTC
HYDRO ELEC	17 731,36 € (1 405.75 €)	21 277,63 €
UV GERMI	23 800,00 € (1 750 €)	28 560,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de réaliser le remplacement du système de traitement par UV de la station de Las Bordas
- Accepte le devis établi par l'entreprise HYDRO ELEC pour un montant de 17 731.36€ HT soit 21 277.63€ TTC.
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif principal 2021 ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

N°DL085/2021 : Nomination d'un nouveau représentant titulaire au conseil d'administration de l'association Pays d'Arts et d'Histoire Vézère Ardoise

Mme Corinne BOUYSSSE ayant informé l'assemblée qu'elle souhaitait se retirer de sa représentation au conseil d'administration de l'association Pays d'Arts et d'Histoire Vézère Ardoise ;.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21, L2121-33 ;

M. le Maire indique qu'il convient d'élire 1 représentant titulaire pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise.

Le Maire fait appel de candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas procéder à un scrutin secret.

Liste de Candidats :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
.....	André BESSE

Résultat de l'élection :

Suffrages exprimés : 14	Pour : 14
Majorité absolue : 7	Contre : 0
	Abstention : 0

Le Conseil Municipal proclame élus les représentants suivants :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
	André BESSE

N°DL086/2021 : Matérialisation des emplacements « arrêts minutes »

Vu que le stationnement est limité à 10 minutes entre le Bar B5 et la boulangerie, il convient de différencier les emplacements de stationnement « arrêt minutes » des emplacements normaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de peindre les emplacements de stationnement concernés en bleu et en y ajoutant au sol, la mention « arrêt 10 minutes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité / majorité

- Décide de réaliser la matérialisation des emplacements de stationnement « arrêt minutes »

N°DL087/2021 : Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour les travaux de rénovation structurelle et énergétique et réaménagement de la mairie, phase 3

Par délibération n° DL008/2020 en date du 13 février 2020, le conseil municipal a approuvé le programme de réfection et de réaménagement de la mairie : approbation du et demande de subventions et sollicité des subventions auprès de l'Etat et du Département de la Corrèze.

Par arrêté EJ n° 210 292 74 28 en date du 07 mai 2020, la Préfecture de la Corrèze a accordé une subvention au titre de la DETR pour un montant de 94 500,00 € HT (taux 45 % sur la base d'une dépense de 210 000 € HT).

Par arrêté EJ n° 210 336 1915 en date du 16 juillet 2021, la Préfecture de la Corrèze a accordé une subvention au titre de la DETR pour un montant de 35 670,00 € HT (taux 30% sur la base d'une dépense de 118 900 € HT)

Suite à la requalification du programme de rénovation en trois phases adoptée par la délibération n° DL008/2021 en date du 25 janvier 2021

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour un montant aussi élevé que possible pour la phase 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité :

- Approuve le programme de Rénovation structurelle et énergétique et réaménagement de la mairie ;
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant aussi élevé que possible pour la phase 3 ;
- Arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

Phase 3 : Façades	
Montant de l'opération phase 3 HT	60 531,00 €
Subvention attendue du Conseil Départemental Taux 30% sur plafond 56 497 €	16 949 €
Reste à financer	43 582 €
Subvention DETR demandée d'un montant aussi élevé que possible	
Financement du solde par Fonds propres de la commune ou emprunt	

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2022 ;
- Sollicite l'assistance de Corrèze Ingénierie pour mener à bien cette opération ;
- Mandate M. le Maire aux fins d'engager toutes les démarches et signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Madame Corinne BOUYSSSE informe l'assemblée qu'une séance du conseil municipal sera nécessaire à organiser le 11 ou 12 octobre 2021 pour amorcer la poursuite de la procédure de révision allégée du PLU.

Madame Corinne Bouysse informe le conseil municipal que lors de la dernière séance du conseil communautaire, la communauté de commune du Pays d'Uzerche (CCPU) s'est engagée à prendre en charge les frais du raccordement de l'évacuation d'eau du lave-vaisselle de l'ALSH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53